

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 11 avril 2025
Délibération n°2025-17**

L'an deux mille vingt cinq, le 11 avril, à la salle du Conseil, à 19h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Jean-Christophe PRORIOL arrivé après la délibération N° 2025-20.

Procurations : Jean-Christophe PRORIOL a donné procuration à Gilles KACZMAREK.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 3 avril 2025.

Objet : Vote du Compte Financier Unique : budget annexe MAISON PARTAGÉE.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le compte Financier Unique (CFU) du budget annexe MAISON PARTAGÉE pour l'année 2024.

Le résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1 est de 217 162.37 € en investissement et - 13 268.50 € en fonctionnement.

Le résultat de l'exercice N est de - 123 417.73 € en investissement et - 4 040.39 € en fonctionnement.

Le CFU présente donc le résultat de clôture de l'exercice N suivant :

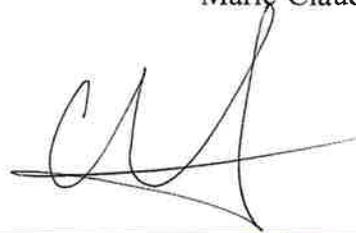
- un excédent dans la section d'investissement d'un montant de 93 744.64 €
- et un déficit dans la section de fonctionnement d'un montant de - 17 308.89 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 4 761.45 € en dépense d'investissement et à 249 885.00 € en recette d'investissement.

Le Maire a quitté la séance et le CFU du budget annexe MAISON PARTAGÉE a été présenté, discuté puis voté sous la Présidence de Mme Marie-Claude BIGOT, doyenne de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le CFU du budget annexe MAISON PARTAGÉE.

Pour Le Maire,
La Présidente « de séance » pour la délibération sur le CFU,
Marie-Claude BIGOT.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 06/05/2025
et publication le 06/05/2025